

Les clauses de résolution des litiges dans les contrats commerciaux

écrit par Marine de la Clergerie | 14/04/2025

Les contrats commerciaux sont au cœur des relations d'affaires, définissant les droits et obligations des parties. Parmi les clauses essentielles, celles relatives à la résolution des litiges jouent un rôle clé pour prévenir ou gérer les conflits. Une rédaction précise de ces clauses peut éviter des litiges coûteux et parfois préserver les relations commerciales.

Pourquoi intégrer une clause de résolution des litiges ?

Dans la vie d'un contrat, des différends surviennent souvent entre les parties. Ces conflits peuvent entraîner des coûts élevés en temps et en argent, ainsi qu'un impact négatif sur la réputation de l'entreprise. Une clause bien rédigée peut permettre un processus d'escalade pertinent dans la vie des affaires et préserver les relations commerciales. Par ailleurs une clause de résolution des litiges bien rédigée peut offrir une solution alternative aux tribunaux, parfois plus rapide et économique. Toutefois, ces clauses doivent être bien réfléchies en fonction des parties et du type de contrat.

Les mécanismes de résolution alternatifs : conciliation, médiation et arbitrage

- **Conciliation:** Le contrat peut stipuler une clause de conciliation préalable.
- **Médiation :** Ce processus volontaire implique un médiateur qui aide les parties à trouver une solution amiable.
- **Arbitrage :** Plus formel et permettant de préserver la confidentialité, il permet à un arbitre de trancher le litige avec une décision exécutoire.

Ces mécanismes doivent être clairement définis dans le contrat, incluant les modalités de désignation des intervenants, les règles applicables et les délais.

Les principaux centres de médiation et d'arbitrage proposent des modèles de clause de médiation et d'arbitrage. Par exemple le CMAP propose des [modèles de clause](#) de médiation et/ou de clause d'arbitrage sur son site internet.

Compétence juridictionnelle et droit applicable

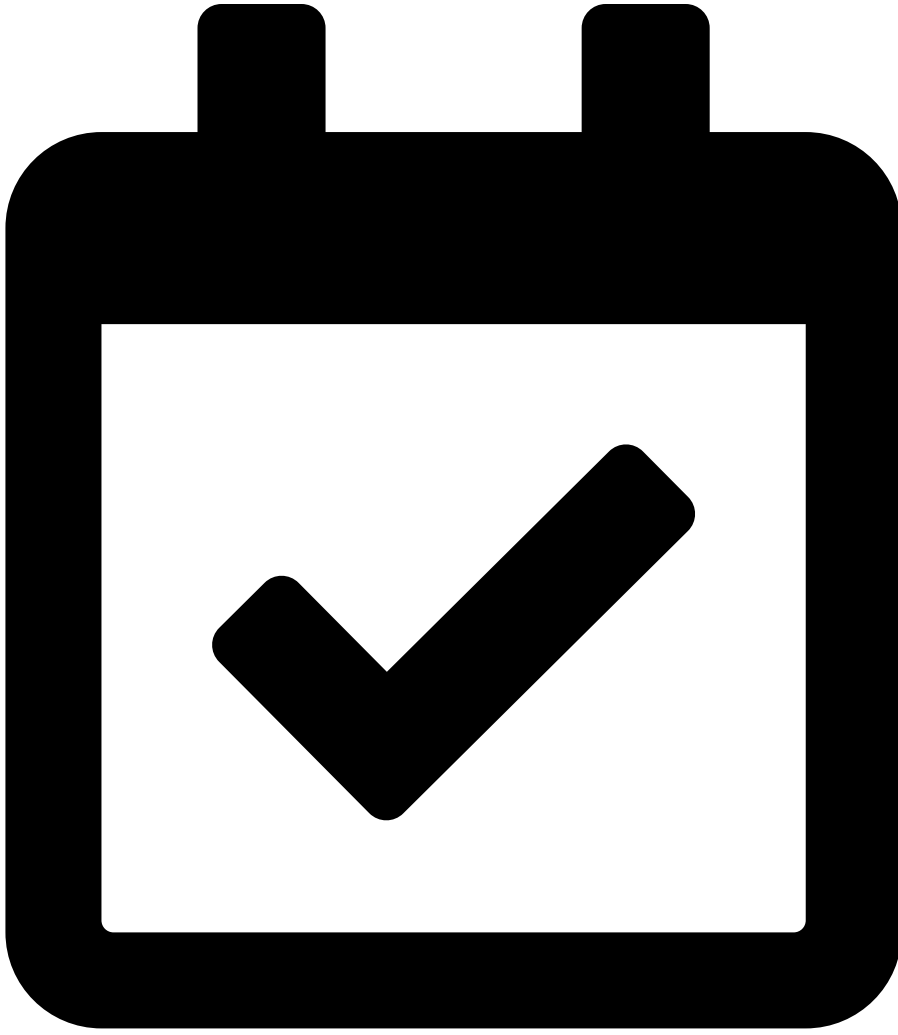
Lorsque les mécanismes alternatifs échouent ou ne sont pas prévus, il est important de déterminer :

- **La juridiction compétente :** Les tribunaux qui traiteront le litige selon les règles territoriales et matérielles.

- **Le droit applicable** : La législation régissant le contrat, en tenant compte des conflits de lois internationaux.

CONTACTEZ VOTRE AVOCAT POUR LES CLAUSES RELATIVES AUX LITIGES

Besoin de l'aide d'un avocat pour un problème de clause relative aux litiges, de conciliation, médiation ou arbitrage? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, [www.mdc-avocat](http://www.mdc-avocat.fr), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse. Me de la Clergerie accompagne régulièrement ses clients pour la rédaction de contrat et notamment pour des problématiques de conciliation, médiation, arbitrage, tribunal compétent.



[Demander un devis](#)